RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00167
Numéro SIREN : 414 135 277
Nom ou dénomination : DALOFI

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 2346

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS DALOFI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 60 Avenue Gambetta 42300 ROANNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 4 1 3 5 2 7 7 0 0 0 3 9 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	147 965	AC	147 965		22 195
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 997	AG	10 997		491
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	42 186	AU	28 024	14 162	20 063
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	17 791 239	CV	448 661	17 342 578	17 770 239
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	12 323	BE		12 323	12 323
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	79 541	BI		79 541	6 725
	TOTAL (II)	BJ	18 084 251	BK	635 648	17 448 603	17 832 037
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 023 432	BY		1 023 432	78 877
	Autres créances (3)	BZ	2 752 466	CA		2 752 466	2 641 632
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	2 287 575	CG		2 287 575	1 751 258
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	57 918	CI		57 918	62 751
	TOTAL (III)	CJ	6 121 391	CK		6 121 391	4 534 517
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	24 205 642	1A	635 648	23 569 994	22 366 554

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : | CP | (0) | (3) Part à plus d'un an : | CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DALOFI — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 659 480)	DA	7 659 480	7 659 480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	712 907	638 748
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	11 166 077	9 757 059
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 000 117	1 483 177
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	20 538 581	19 538 465
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		50 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		50 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 934 995	2 556 485
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	65 044	29 235
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	744 466	97 567
	Dettes fiscales et sociales	DY	286 034	91 919
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	874	2 881
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 031 413	2 778 089
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	23 569 994	22 366 554

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 031 413	2 778 089
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : SAS DALOFI — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	795	FB		FC	795	
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	382 111	FH		FI	382 111	283 449
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	382 906	FK		FL	382 906	283 449
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		25 038
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 000	46 638
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	385 906	355 126
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	599 183	323 181
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 732	8 960
	Salaires et traitements*					FY	391 184	353 667
	Charges sociales (10)					FZ	148 303	128 354
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	30 223	38 939
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 183 624	853 100
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(797 718)	(497 974)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 049 761	1 905 539
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	22 845	31 413
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	29	
	Total des produits financiers (V)					GP	2 072 635	1 936 952
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	448 661	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	68 518	64 990
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	517 179	64 990
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 555 456	1 871 963
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	757 738	1 373 988

Cegid Quadra

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS DALOFI — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	740 332	380
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		230 739
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	50 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	790 332	231 119
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	760 138	35 468
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	24 989	727 229
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	785 127	762 697
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 205	(531 579)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(237 173)	(640 768)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 248 873	2 523 196
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 248 757	1 040 019
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 000 117	1 483 177

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 000	46 638
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	785 126	790 332

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 23 569 994.13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 382 906.34 Euros et dégageant un bénéfice de 1 000 116.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est intervenu.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L' actif immobilisé ne comporte aucune immobilisation décomposable significative.
Il a été fait application des dispositions relatives aux PME assimilant la durée d'usage à la durée d'utilisation pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

La Société SAS DALOFI est placée sour le régime de l'intégration fiscale au sein d'un groupe formé avec cinq de ses filiales:
- La SAS ROCADAL
- La SCI DALIMMO
- La SAS STADAL
- La SCI LENA
- la SAS AMBASSEDEUR HOTEL

La société placée sous le régime de l'intégration fiscale est société tête de groupe. A ce titre, la société SAS DALOFI est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles pour l'ensemble du groupe intégré.

Pour rappel, au 31.12.2019, il a été décidé l'abandon d'une partie du compte courant sur la Société ROCADAL à l'hauteur de 40 000 €, avec clause de retour à meilleure fortune.

Pour rappel également, au 31.12.2018, il avait été décidé l'abandon d'une partie des comptes courants sur les sociétés LENA et AMBASSADEUR HOTEL, respectivement à hauteur de 5 000 € et 10 000 €, également avec clause de retour à meilleure fortune.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	147 965		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 997		
Installations générales agencements aménagements divers	12 287		
Matériel de transport	1 406		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 858		1 635
TOTAL	40 551		1 635
Autres participations	17 770 239		21 000
Autres titres immobilisés	12 323		
Prêts, autres immobilisations financières	6 725		75 000
TOTAL	17 789 287		96 000
TOTAL GENERAL	17 988 800		97 635

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			147 965	147 965
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 997	10 997
Installations générales agencements aménagements divers			12 287	12 287
Matériel de transport			1 406	1 406
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	28 493	28 493
TOTAL		0	42 186	42 186
Autres participations			17 791 239	17 791 239
Autres titres immobilisés			12 323	12 323
Prêts, autres immobilisations financières		2 184	79 541	79 541
TOTAL		2 184	17 883 103	17 883 103
TOTAL GENERAL		2 184	18 084 251	18 084 251

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	125 770	22 195		147 965
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 506	491		10 997
Installations générales agencements aménagements divers	4 599	1 818		6 417
Matériel de transport	449	469		918
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 439	5 251		20 690
TOTAL	20 488	7 537		28 024
TOTAL GENERAL	156 764	30 223		186 987

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	22 195				
Autres immob.incorporelles TOTAL	491				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 818				
Matériel de transport	469				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 251				
TOTAL	7 537				
TOTAL GENERAL	30 223				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	50 000		50 000		
TOTAL	50 000		50 000		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		448 661			448 661
TOTAL		448 661			448 661
TOTAL GENERAL	50 000	448 661	50 000		448 661
Dont dotations et reprises					
financières		448 661			
exceptionnelles			50 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	79 541	0	79 541
Autres créances clients	1 023 432	1 023 432	
Impôts sur les bénéfices	8 707	8 707	
Taxe sur la valeur ajoutée	196 428	196 428	
Groupe et associés	2 547 330	2 547 330	
Charges constatées d'avance	57 918	57 918	
TOTAL	3 913 357	3 833 816	79 541

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 928	2 928		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 932 068	1 932 068		
Fournisseurs et comptes rattachés	744 466	744 466		
Personnel et comptes rattachés	28 469	28 469		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 525	51 525		
Taxe sur la valeur ajoutée	198 789	198 789		
Autres impôts taxes et assimilés	7 251	7 251		
Groupe et associés	65 044	65 044		
Autres dettes	874	874		
TOTAL	3 031 413	3 031 413		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	343 524			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	962 178			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	25 885			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	40. 0000	191 487			191 487

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	10 997	33. 33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	913 849
Disponibilités	351
Total	914 200

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 928
Emprunts et dettes financières diverses	731
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 209
Dettes fiscales et sociales	36 151
Autres dettes	676
Total	72 695

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	57 918
Total	57 918

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 932 067
Total	1 932 067

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		33 476
Intérêts non courus sur emprunts	33 476	
Total (1)		33 476

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS STADAL	10 000	83 259-	100.00	10 000		379 065		321 728	39 878		
- SAS AMBASSADEUR HOTEL	1 254 300	857 700	100.00	3 202 500		10 325		3 389 035			
- ROCADAL	700 000	1 045 799-	100.00	700 000		336 699		1 398 168	196 877-		
- SCI LENA	115 900	811 902	99.00	254 978				511 266	3 128 210		
- SCI DALIMMO	1 000	24 721	99.00	473 661	25 000	88 231			7 210-		
- DALPIN	1 000	31 728-	99.00	1 000		229 976			31 728-		
- DALMAP	10 000	86 008-	100.00	10 000		65 472		129 156	86 008-		
- DALYS	10 000	3 481-	100.00	10 000					3 481-		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- LPH	26 238 200	1 821 506	50.00	13 119 000		1 023 035			45 021-		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Diverses régularisations	332	771000
- Refact. appels fonds aéroport Lyon	740 000	771800
- Reprise provision pour risque URSSAF	50 000	787500
Total	790 332	
Charges exceptionnelles		
- Solde antérieur 2019 sans justificatifs	2 036	671000
- Diverses CB	833	671000
- Pénalités non déductibles	375	671220
- Chèque trésor public	300	671800
- Appels de fonds aéroport Lyon	740 000	671800
- URSSAF-contrôle 2019	16 593	672800
- Correction prix Gardal	24 989	678000
Total	785 126	

DALOFI
Société par actions simplifiée au capital de 7 659 480 euros
Siège social : 60 avenue Gambetta, 42300 ROANNE
414 135 277 RCS ROANNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 1 000 117 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 000 117 euros
A la réserve légale	50 006 euros
Solde	950 111 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 12 116 188 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018
149 360,24 euros, soit 0,78 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 149 359,46 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0,78 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019
201 061,35 euros, soit 1,05 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 201 060,30 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1,05 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020
Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe DALAUDIERE

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

BLANC et ASSOCIÉS
AUDIT

Laëtitia AMBROISE
Jean-Sébastien BLANC

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Experts-comptables
Inscrits au tableau de l'ordre – Région Auvergne-Rhône-Alpes

DALOFI

SAS au capital de 7.659.480 euros
60 avenue Gambetta - 42300 ROANNE

414 135 277 RCS ROANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

B L A N C E T A S S O C I É S A U D I T
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON-RIOM
SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - RCS ROANNE 484 798 533
B.P. 262 – 6 RUE GILBERTÉS – 42301 ROANNE CEDEX – 04 77 72 91 11
contact@fbea.fr

A l'assemblée générale de la société DALOFI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DALOFI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-4-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Roanne,
Le 2 Juin 2022

Pour BLANC & ASSOCIES AUDIT
Jean-Sébastien BLANC

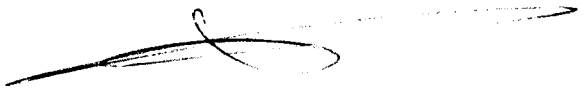

Commissaire aux Comptes

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société ou association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.